cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 2 - Architecte




Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : jessica-trachy
https://www.cadre21.org/membres/a9894466c665bc164220e38b

Date d'obtention : 2021-11-25 11:58:06

Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Je rencontre l'auteur et la victime séparément
- Évaluer l'incident en posant des questions
- Je remplis la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature,, les intentions et l'étendue de la propagation
- Je vérifie l'information afin de demander s'il y a d'autres personnes au courant de la situation
- Vérifier s'il y a des témoins et remplir la grille
- Demander leur collaboration afin de ne pas discuter de la démarche avec qui que ce soit
- Si je considère l'acte comme malveillant, j'e confisque le cellulaire et je contacte la police et compléter la grille avec l'auteur de l'acte
- Questionner l'instigateur afin de valider les faits et comprendre l'intention de son geste en me basant sur les facteurs à considérer, protéger les dénonciateurs

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Si la demande vient du policier, car il a des nouvelles informations, je ne suis pas mandataire de la police, je dois refuser
- Le père qui se présente à l'école et raconte avoir vu des SEXTOS avec un inconnu, je dois le référer à la police
- Après mes rencontres, je constate que la jeune fille est en maillot de bain, je ne contacte pas le service de police, ce n'est pas un acte malveillant
- Je confisque le cellulaire dès que j'ai un doute d'un acte malveillant
- Je ne regarde jamais les photos

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Évaluer l'incident est une étape où parfois, nous entendons des histoires difficiles et je dois rester en contrôle de mes émotions. Je dois être réconfortante dans mes interventions et je n'ai pas de difficultés avec cet élément. Cependant, il est difficile pour la victime de raconter les faits, de se dévoiler, elle sait qu'elle a commise une erreur et que les répercussions peuvent être importantes. Elle peut filtrer certains détails de la situations. J'ai toujours une crainte de dire la mauvaise chose et que la victime se referme ou se replie sur elle-même. Nos interventions doivent être délicates et sans jugement. Nous les sensibilisons beaucoup à l'école et souvent, les élèves se sentent mal, car ils étaient conscients des impacts. Je veux tellement que mon intervention soit parfaite qui fait que je suis moins naturelle et moins spontanée. L'élève pourrait sentir le comment je me sens et se sentir moins en confiance.